

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS939

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« s'il est inférieur »

les mots :

« si sa durée est inférieure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.